

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
16-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTELLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2018 approuvant le budget principal et les budgets annexes,

Monsieur le Président expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2018,

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU conformément à l'article L.2121-14 du code général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ADOpte le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	745 050,81 €	3 597 577,07 €
Recettes	1 108 326,48 €	3 904 872,18 €
Résultat de l'exercice	363 275,67 €	307 295,11 €
Excédent ou déficit reporté 2017	- 332 954,42 € (déficit)	145 074,36 €
Résultat de clôture 2018	30 321,25 €	452 369,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ADOpte le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Zone d'activités du Champ de Courses » de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	381 725,10 €	413 581,78 €
Recettes	377 935,10 €	396 925,14 €
Résultat de l'exercice	- 3 790,00 € (déficit)	- 16 656,64 € (déficit)
Excédent ou déficit reporté 2017	- 42 941,62 € (déficit)	98 135,83 €
Résultat de clôture 2018	- 46 731,62 € (déficit)	81 479,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ADOPTE le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Hôtel d'entreprises n°2 » de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	28 628,35 €	29 348,06 €
Recettes	0,00 €	23 893,91 €
Résultat de l'exercice	- 28 628,35 € (déficit)	- 5 454,15 € (déficit)
Excédent ou déficit reporté 2017	34 899,54 €	1 558,06 €
Résultat de clôture 2018	6 271,19 €	- 3 896,09 € (déficit)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ADOPTE le compte administratif du BUDGET « Développement économique » de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 369 661,93 €	2 689 787,69 €
Recettes	2 464 387,69 €	2 478 189,13 €
Résultat de l'exercice	94 725,76 €	- 211 598,56 € (déficit)
Excédent ou déficit reporté 2017	- 83 585,69 € (déficit)	447 107,20 €
Résultat de clôture 2018	11 140,07 €	151 922,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ADOPTE le compte administratif du BUDGET « Ordures Ménagères » de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	63 856,83 €	1 133 146,13 €
Recettes	57 100,18 €	1 014 029,85 €
Résultat de l'exercice	- 6 756,65 € (déficit)	- 119 116,28 € (déficit)
Excédent ou déficit reporté 2017	198 127,65 €	105 064,93 €
Résultat de clôture 2018	191 371,00 €	- 14 051,35 € (déficit)

Les résultats des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2018 pour la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville sont en concordance avec les comptes administratifs 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOPTE les comptes de gestion pour l'exercice 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC16-2019bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	38	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
17-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES .

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTELLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats de l'exercice 2018.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2018, le 4 avril 2019, ce jour.

BUDGET PRINCIPAL :

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **452 369,47 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent global de fonctionnement au 31/12/18	452 369,47 €
001 Solde d'exécution section d'investissement (A)	30 321,25 €
Restes à réaliser :	
- Recettes (B)	12 696,00 €
- Dépenses (C)	0,00 €
Besoin de financement (A+B-C)	0,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
002 Excédent de fonctionnement reporté	452 369,47 €
001 Excédent d'investissement	30 321,25 €

BUDGET ANNEXE « ZA CHAMP DE COURSES » :

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **81 479,19 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent global de fonctionnement au 31/12/18	81 479,19 €
001 Solde d'exécution - section d'investissement (A)	- 46 731,62 €
Restes à réaliser :	
- Recettes (B)	Néant
- Dépenses (C)	
Besoin de financement (A+B-C)	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
002 Excédent de fonctionnement reporté	81 479,19 €
001 Déficit d'investissement	- 46 731,62 €

BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES N°2 » :

Considérant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de **3 896,09 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit global de fonctionnement au 31/12/18	- 3 896,09 €
001 Solde d'exécution - section d'investissement (A)	6 271,19 €
Restes à réaliser :	
- Recettes (B)	Néant
- Dépenses (C)	
Besoin de financement (A+B-C)	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
002 Déficit de fonctionnement reporté	- 3 896,09 €
001 Excédent d'investissement	6 271,19 €

BUDGET ANNEXE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE YERVILLE » :

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **151 922,95 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent global de fonctionnement au 31/12/18	151 922,95 €
001 Solde d'exécution – section d'investissement (A)	11 140,07 €
Restes à réaliser :	
- Recettes (B)	0,00 €
- Dépenses (C)	13 483,00 €
Besoin de financement (A+B-C)	- 2 342,93 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 342,93 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	149 580,02 €
001 Excédent d'investissement	11 140,07 €

BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES YERVILLE » :

Considérant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de **14 051,35 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit global de fonctionnement au 31/12/18	- 14 051,35 €
001 Solde d'exécution – section d'investissement (A)	191 371,00 €
Restes à réaliser :	
- Recettes (B)	0,00 €
- Dépenses (C)	7 755,00 €
Besoin de financement (A+B-C)	0,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
002 Déficit de fonctionnement reporté	- 14 051,35 €
001 Excédent d'investissement	191 371,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC17-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	38 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
18-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2019 est fixé à 1 045 232 €.

Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2019, il est proposé de maintenir les taux d'impositions 2018 des 4 taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2019 comme suit :

	TAUX 2018	TAUX 2019	BASES 2019	PRODUITS 2019
Taxe d'habitation :	3.03%	3.03%	15 429 000 €	467 499 €
Taxe foncière (bâti) :	2.98%	2.98%	12 119 000 €	361 146 €
Taxe foncière (non bâti)	5.97%	5.97%	1 902 000 €	113 549 €
Cotisation foncière des Entreprises	2.29%	2.29%	3 260 000 €	74 654 €
Fiscalité professionnelle de zone :	22.42%	22.42%	77 800 €	17 443 €
Fiscalité professionnelle éolienne :	22.42%	22.42%	48 800 €	10 941 €
				1 045 232 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC18-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019
Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	38 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
19-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Remy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES .

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTELLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE

- de maintenir les tarifs 2018 de la redevance appliqués pour l'enlèvement des ordures ménagères des ménages et des professionnels ainsi que le prix à la tonne déposée par les professionnels à la déchetterie, comme indiqué sur le tableau ci-après.
- de fixer les tarifs de la redevance 2019 comme suit :

Catégories	Tarif 2018 (€)	Tarif 2019 (€)
1 personne	92	92
2 personnes	147	147
3 personnes	182	182
4 personnes	205	205
5 personnes	223	223
6 personnes et +	233	233
Résidence secondaire	186	186
Chambres d'hôtes	42 par chambre	42 par chambre
Gîtes	92 par chambre	92 par chambre
GAL Grémonville	1 481	1 481
CRJS Yerville	1 893	1 893
Résidence des Bruyères	2 867	2 867
Excalibur Grémonville	1 932	1 932
Structure communale	1.31 €/habitant	1.31 €/habitant
Super U	2 277	2 277
Leader price (ZAC du Bois le l'Arc Sud)	1 894	1 894
Lepicard	1 681	1 681
Gare de Motteville	722	722
Collège	2 181	2 181

La Poste	256	256
Trésor Public	256	256
Gendarmerie	256	256
Activité professionnelle		
	Tarif 2018 (€)	Tarif 2019 (€)
Artisan / BTP /Entreprise	233	233
Commerçant	260	260
Entreprise de service	117	117
Restaurant	454	454
Dépôts professionnels déchetterie		
	2018 (€/T)	2019 (€/T)
Encombrants	25	25
Déchets verts	20	20
Bois	20	20
Gravats	6	6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC19-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	38 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
20-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Remy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alain LEBouc (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de maintenir pour 2019 le taux 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 14,39% sur le territoire de la Communauté de Communes pour l'année 2019, pour les communes suivantes :

AMFREVILLE LES CHAMPS
ANVEVILLE
BENESVILLE
BERVILLE EN CAUX
BOUDEVILLE
BRETTEVILLE SAINT LAURENT
CANVILLE LES DEUX EGLISES
CARVILLE POT DE FER
DOUDEVILLE
ETALLEVILLE
FULTOT

GONZEVILLE
HARCANVILLE
HERICOURT EN CAUX
LE TORP MESNIL
PRETOT VICQUEMARE
REUVILLE
ROBERTOT
ROUTES
SAINT LAURENT EN CAUX
YVECRIQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC20-2019bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019
Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
21-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES .

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur le Président rappelle que le vote des budgets primitifs de l'exercice 2019 s'effectue par nature avec une présentation fonctionnelle pour le budget principal.

Après présentation, chaque budget est soumis au vote au niveau du chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ADOPTE le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019, arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 622 808 €	4 382 924 €
Recettes	2 622 808 €	4 382 924 €

- ADOPTE le budget primitif du budget annexe « zone d'activités du Champ de Courses » pour l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 194 601 €	687 706 €
Recettes	1 194 601 €	687 706 €

- ADOPTE le budget primitif du budget annexe « Hôtel d'entreprises n°2 » de l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	575 559 €	146 071 €
Recettes	575 559 €	146 071 €

- **ADOPTE le budget primitif du budget annexe « développement économique Yerville » de l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 039 303	3 296 900 €
Recettes	3 039 303	3 296 900 €

- **ADOPTE le budget primitif du budget annexe « ordures ménagères » de l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	255 126 €	1 128 000 €
Recettes	255 126 €	1 128 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC21-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
22-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES .

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ARC NORD
SM2P / DITEXPRO**

Considérant la demande de Monsieur Kevin PEPINO, gérant de la société SM2P, et Monsieur Dominique LESUR, gérant de la société DITEXPRO, d'acquérir un terrain d'environ 2 000 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de céder un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- AUTORISE le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC22-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019
Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
23-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES .

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ARC NORD - AC2D

Considérant la demande de Monsieur Joseph DUMONT, gérant de la société AC2D, d'acquérir un terrain d'environ 2 100 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de céder un terrain d'une surface d'environ 2 100 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- AUTORISE le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC23-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
24-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir de Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (suppléante) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (suppléant) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ARC NORD - Gérard SALAT

Considérant la demande de Monsieur Gérard SALAT d'acquiescer un terrain d'environ 3 000 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de céder un terrain d'une surface d'environ 3 000 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 40 000 € HT;
- AUTORISE le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC24-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
25-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEMANDE DE REPRISE DE LA COMPETENCE ACCUEIL, INFORMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE AU PETR PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du PETR Pays Plateau de Caux Maritime,

Vu les statuts de la Communautés de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville.

Considérant la réorganisation de l'exercice de la compétence tourisme à l'échelle du Pays Plateau de Caux Maritime et par les 3 EPCI le composant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- De demander la reprise de la compétence accueil, information, coordination et promotion touristique au PETR Pays Plateau de Caux Maritime à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération au PETR Pays Plateau de Caux Maritime.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC25-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
26-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES .

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES D'ÉVÉNEMENTS

- Vu la compétence de la Communauté de Communes pour la promotion et la participation à des actions culturelles à retentissement communautaire ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08 mars 2011 approuvant le règlement d'attribution des aides touristiques et culturelles aux associations locales ;
- Vu le vote du BP 2019.

Sur avis favorable de la commission tourisme réunie le 11 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour 2019 :

Bénéficiaires	Evènements	Coûts prévisionnels	Montant de la subvention
A la découverte de nos villages	Rencontres sur le Plateau	15 320,00 €	1 000,00 €
Yvecrique Loisirs	Randonnée contée	3 310,00 €	1 124,00 €
Doudeville en Fête	Fête du Lin	19 505,00 €	3 900,00 €

Conformément au règlement, 60% de l'aide sera versée en acompte, le solde (40%) étant versé sur présentation du bilan financier à l'issue de la manifestation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC26-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019
Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
27-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES .

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

La commune d'YERVILLE propose de constituer un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie afin de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à ce groupement de commandes dont sont également membres les communes du territoire de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché est conclu pour une durée d'un an. La commune d'YERVILLE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché.

Chaque membre du groupement contractera avec l'entreprise titulaire pour les travaux qui lui sont propres.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie ;
- DESIGNER la commune d'YERVILLE, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes constitué entre la commune d'YERVILLE et la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville,

- DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- DECIDE de nommer Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU en tant que représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée,
- S'ENGAGE pour ce qui la concerne à signer le marché et à en assurer l'exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC27-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019
Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
28-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir de Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (suppléante) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (suppléant) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Remy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés: Alain LEBOUÇ (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : PROVISION POUR RISQUE CONTENTIEUX – EXERCICE 2019

En vertu du principe comptable de prudence posé par l'instruction budgétaire et comptable M14, les collectivités doivent comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable.

La Communauté de Communes étant engagée dans plusieurs contentieux suite à la réduction du périmètre du SMITVAD, il semble nécessaire de prévoir une provision pour risque contentieux de 112 909 € visant à couvrir une éventuelle charge résultant de ces litiges.

Il est rappelé que la constitution d'une provision pour litige et contentieux n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par la Communauté de communes de sommes dues.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 112 909 € ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC28-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019
Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
29-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alain LÉBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ACQUISITION DE L'ANCIEN SITE DE LA DIRECTION DES ROUTES A DOUDEVILLE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la cession de l'Hôtel d'entreprises N°1 situé sur la zone d'activités du Champ de Courses à Doudeville a été actée par délibération du conseil communautaire le 7 février 2019.

L'atelier N°2 de l'Hôtel d'entreprises, d'une surface d'environ 520 m², est actuellement occupé par les services de la Communauté de communes pour le stockage des archives et de matériels divers. Il convient alors de doter la Communauté de communes de nouveaux bâtiments administratifs et techniques.

Considérant la mise en vente par le Département de la Seine Maritime de l'ancien site de la Direction des Routes sis 8 rue Eugène Guillotin à Doudeville,
Considérant l'avis du Domaine établissant la valeur vénale du bien à 154 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver l'acquisition de l'ancien site de la Direction des Routes sis 8 rue Eugène Guillotin à Doudeville, référencé section AB N°107,
- AUTORISE Monsieur le Président à négocier le prix d'acquisition auprès du Département de la Seine Maritime,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC29-2019-DE

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019
Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
30-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES .

Excusés : Alain LBOUC (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE D'UN VEHICULE

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires la vente du véhicule Peugeot Partner (immatriculé 8910 XG 76 / kilométrage : 149 000 kms) acheté en 2005 pour la somme de 14 100 €, compte-tenu de sa vétusté.

Monsieur le Président propose de céder le véhicule pour la somme de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE d'inscrire la recette au budget principal à l'article 024 - Produits des cessions d'immobilisation,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC30-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES



Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
31-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (*pouvoir de Arnaud LAURENT*) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (*suppléante*) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (*suppléante*) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (*suppléant*) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alain LEBOUÇ (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTEILLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- de 1 314,40 € à Madame RABY Nathalie domicilié à Yerville (commission du 15/02/2018).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC31-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	37	37 + 5

Date de convocation
26 mars 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
32-2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Héricourt en Caux, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Julien LACHEVRE - Didier BELLIERE (suppléant) - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - René SAGNOT - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir de Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - Marie Cécile MASURE (suppléante) - Marie-France BEAUDOUIN - Yves PETIT - Jacques NEMERY (suppléant) - André LARCHEVEQUE - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Françoise HERVIEUX - Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alain LEBouc (pvr à Claudine CANTRELLE) - Arnaud LAURENT (pvr à Gisèle CUADRADO) - Xavier VANDENBULCKE (pvr à Daniel COLLARD) - Jean-Michel DELAMARE (pvr à Emmanuel CAUCHY) - François BOUTELLER (pvr à Claude LESEIGNEUR) - Philippe CORDIER - Jean-Jacques DEMARES - Hilaire CAUMONT

Madame Odile NEUFVILLE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEMANDE D'AIDES A L'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Considérant le projet de création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) porté par la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver les dépenses d'investissement nécessaires à l'aménagement du LAEP (aménagement des locaux, achat de petits équipements, jeux et jouets) pour un montant maximal de 3 334 € HT (4 000,80 € TTC) ;
- SOLLICITE le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime ou toute autre subvention auprès d'organismes pouvant apporter une aide ;
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190404-CC32-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019
Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES